

**Assemblée nationale**  
**XIV<sup>e</sup> législature**  
**Session ordinaire de 2015-2016**

**Compte rendu intégral**

**Deuxième séance du mardi 28 juin 2016**

Présidence de Mme Sandrine Mazetier

vice-présidente

**Après l'article 12 septies**

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 3 et 1239.

La parole est à Mme Marianne Dubois, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 3.

**Mme Marianne Dubois.** Mon collègue Joaquim Pueyo et moi-même étions les rapporteurs d'une mission d'information sur le service national universel. Nous avons tiré de nos travaux la certitude qu'il était nécessaire de permettre la mise en place d'une expérimentation afin d'étendre le programme des cadets de la défense, qui s'adresse à la jeunesse, et d'offrir un cadre juridique aux quelque 300 cadets existants.

Le développement de ce programme semble répondre aux attentes que sont le renforcement de la cohésion nationale, l'amélioration de la mixité sociale et le renforcement du lien entre la nation et ses armées.

L'objectif du présent amendement est d'insérer un chapitre consacré aux cadets de la défense dans le code du service national afin de mener une expérimentation et, en cas de succès de cette dernière, de pérenniser ce dispositif. Il vise également à assurer aux cadets une protection dans le cadre des activités du programme.

**Mme Isabelle Le Callennec.** C'est un excellent amendement !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Joaquim Pueyo, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1239.

**M. Joaquim Pueyo.** Je reprendrai l'argumentation de Mme Dubois à mon compte. Je rappelle que nous avons effectué un travail sur le service national universel au sein de la commission de la défense. Nous estimons que le dispositif des cadets de la défense, qui concerne aujourd'hui 300 jeunes mais qui n'est pas juridiquement encadré, pourrait être développé au travers d'une expérimentation.

Nous avons été influencés, il faut le reconnaître, par un déplacement effectué au Canada, où un dispositif du même type existe et rassemble de très nombreux jeunes qui se retrouvent autour de

valeurs communes et d'un esprit de cohésion. Nous nous sommes également inspirés des jeunes sapeurs-pompiers, qui ont exactement les mêmes motivations : ce sont 27 000 jeunes de 11 à 18 ans qui suivent des cours, une instruction, des activités éducatives et sportives le mercredi et le samedi après-midi.

Je rappelle que l'éducation nationale participe au programme des cadets de la défense. Nous avons pu le constater notamment à Évreux, où les principaux de collège que nous avons rencontrés regrettent qu'il n'y ait que 30 places pour 120 à 200 demandes. Je rappelle enfin qu'il s'agit d'un programme républicain et laïc.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements identiques ?

**Mme Valérie Corre**, *rapporteuse thématique*. La commission a émis un avis favorable (« Ah ! » sur les bancs du groupe Les Républicains).

**M. Patrick Hetzel**. Tout arrive !

**Mme Valérie Corre**, *rapporteuse thématique*. Réjouissez-vous, chers collègues de l'opposition, mais sachez que cette joie sera de courte durée, car M. le ministre va bientôt prendre la parole.

**M. Éric Ciotti**. Quelle défiance vis-à-vis du Gouvernement !

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Patrick Kanner**, *ministre*. Madame la députée, monsieur le député, vous avez raison de souligner que ce dispositif est inspiré du modèle canadien,...

**M. Patrick Hetzel**. Ça commence mal !

**M. Patrick Kanner**, *ministre*. ... du programme des jeunes sapeurs-pompiers français et des propositions émanant de la commission de la défense, qui ont permis de lancer une expérimentation dès 2008 sur la tranche d'âge des 14-16 ans.

Aujourd'hui, ce dispositif est un succès pour les jeunes qui ont pu en bénéficier dans l'un des 13 centres du ministère de la défense ; je remarque à cet égard en jetant un œil aux tribunes que nous sommes bien protégés ce soir.

Cependant, le format actuel mérite d'être revu pour être pérennisé ; il faut notamment apporter des réponses aux questions relatives au financement, à l'encadrement et à la territorialisation d'un futur programme de cadets. Ces évolutions seront étudiées par la direction du service national élargie aux questions de jeunesse que le ministère de la défense va mettre en place au 1<sup>er</sup> juillet 2016 en lien avec les réflexions du Haut-commissaire à l'engagement que j'évoquai voilà quelques instants.

**Mme Isabelle Le Callennec**. C'est vendredi prochain !

**M. Patrick Kanner**, *ministre*. En effet, madame la députée, j'avais bien noté que c'était vendredi prochain.

Une expérimentation est d'ores et déjà en cours, et l'exécutif pense qu'il n'est pas nécessaire d'en passer par la loi.

**M. Éric Ciotti**. Quelle erreur !

**M. Patrick Kanner**, *ministre*. J'ajoute que préciser dès aujourd'hui dans ce texte les contours du programme des cadets de la défense supposerait de passer à nouveau par la loi lorsque les conclusions au sujet des réflexions que j'ai évoquées auront été rendues.

Je comprends votre impatience, mesdames, messieurs les députés, alors même que

l'expérimentation a lieu depuis 2008. Le ministre de la défense et moi-même souhaitons que les réflexions aboutissent afin que nous puissions mener ensuite avec vous un travail global et cohérent sur les liens entre l'armée et la nation. Cela nécessite un peu de temps,...

**M. Yves Fromion**. Combien de temps ?

**M. Patrick Kanner**, *ministre*. ... un peu de réflexion. Le Gouvernement demande donc le retrait de ces amendements. À défaut, l'avis sera défavorable.

**Mme Dominique Nachury**. Nous sommes déçus !

**Mme la présidente**. Acceptez-vous de retirer votre amendement, madame Dubois ?

**Mme Marianne Dubois**. Non, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente**. Acceptez-vous de retirer le vôtre, monsieur Pueyo ?

**M. Joaquim Pueyo**. Je comprends l'argumentation de M. le ministre, mais je maintiens mon amendement.

**M. Éric Ciotti**. Bravo !

**M. Joaquim Pueyo**. Nous avons en effet vraiment travaillé sur le fond. Je rappelle que cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres de la commission de la défense nationale, y compris par sa présidente, Mme Patricia Adam, dans le cadre du rapport de la mission d'information précitée. Une telle expérimentation pourrait être pérennisée. Les valeurs sur lesquelles on insiste sont notamment le dépassement de soi, la solidarité, le civisme, et le programme met l'accent sur les activités sportives et les participations aux diverses manifestations. Certains jeunes ont besoin d'un tel encadrement, assuré par des réservistes. Alors qu'on souhaite précisément renforcer le rôle de ces derniers, ce dispositif permet de donner du sens à leur mission.

**M. Patrick Hetzel et M. Éric Ciotti**. Très bien !

**Mme la présidente**. La parole est à M. Arnaud Richard.

**M. Arnaud Richard**. J'entends bien les explications du ministre sur le fait que l'administration souhaiterait travailler davantage sur le sujet. Il faut cependant respecter le travail du Parlement. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, sur un sujet pourtant délicat ; les présents amendements identiques devraient donc l'être aussi.

**M. Éric Ciotti**. Absolument !

**M. Gilles Lurton**. Exactement !

**M. Arnaud Richard**. Une telle conduite de la part du Gouvernement envers le Parlement a déjà été constatée sur d'autres textes, et nous le regrettons.

**M. Éric Ciotti**. Le coup de force permanent !

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 3 et 1239 sont adoptés.)*

**M. Julien Aubert**. Le Parlement se rebiffe !

**M. Éric Ciotti**. Le Gouvernement est battu !